

## Avis public

### Avis de vente pour défaut de paiement des taxes municipales (2<sup>e</sup> avis)

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, M<sup>re</sup> Catherine Roy, en sa qualité de greffière de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, à la salle du conseil, soit au 175, rue Kildare (salles 1 et 2), le 1<sup>er</sup> mai 2026, à 10h, pour satisfaire au taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente (selon les sommes qui seront dues au moment du paiement).

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Matricule et lot(s) <sup>1</sup>	Taxes dues (capital, intérêts et pénalité) au 30 mars 2026 *
Bouchar, François Thériault, Natacha 296, chemin du Moulin	4807-10-7543-0-000-0000 5 758 400	10 804,86 \$
Construction Louis Lefebvre Inc. rue des Matricaires (terrains)	5005-34-6328-0-000-0000 5 586 763 et 5 586 057	2 003,77 \$
Construction Louis Lefebvre Inc. 1, rue des Bruyères (terrains)	5005-43-3473-0-000-0000 5 585 964 et 5 585 965	1 408,62 \$
Construction Louis Lefebvre Inc. rue des Matricaires (terrain)	5005-47-4029-0-000-0000 6 588 003	24 102,57 \$
Normand, Emmanuel 19, Place des Châtelains	5005-49-8261-0-000-0000 5 584 531 et 5 584 532	17 204,55 \$
Construction Louis Lefebvre Inc. rue des Matricaires	5005-57-5243-0-000-0000 5 586 761	1 999,37 \$
Garneau, Sébastien Matte, Gabrielle 10, rue des Érables	5102-06-8218-0-000-0000 5 584 836	8 275,64 \$
Thomassin, Marie-Marthe Liquidatrices : Natasha Giroux et Isabelle Perron Avenue Sainte-Brigitte (terrain)	5105-68-9699-0-000-0000 5 586 143	1 403,35 \$
Goudreault, Maurice Goudreault, René Liquidateur : Serge Goudreault Rue Dionne (terrain)	5106-77-8532-0-000-0000 5 586 366	4 096,58 \$

Lévesque, Yvan 51, rue Delphis	5107-25-6659-0-000-0000 5 757 753	10 954,42 \$
Pelletier, Stéphane 226, rue Labranche	5113-43-4285-0-000-0000 5 757 378	10 299,57 \$
Coderre, Éric 225, rue Labranche	5113-53-7302-0-000-0000 5 757 382	11 444,50 \$
Bolduc, Henriette rue des Remous (terrain)	5200-06-3500-0-000-0000 5 586 929	5 254,28 \$
Ethier, Gabriel 4, rue du Collège	5206-09-6573-0-000-0000 5 586 417	11 068,48 \$
Chatelle, Bernard 34, rue du Sablon	5206-39-3972-0-000-0000 5 586 440	2 875,28 \$
Gagnon, Josée Trudel, Carol-Ann Bernier, Dominique 12, rue des Merles	5207-15-0400-0-000-0000 5 757 985	13 692,01 \$
Bernard, Arnaud 153, rue St-Louis	5313-03-1277-0-000-000 5 757 352	7 618,68 \$
Bouchard, Gisèle 1062, avenue Sainte-Brigitte	5415-73-6286-0-000-0000 5 758 649	1 943,41 \$

---

**<sup>1</sup>Tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec et de la circonscription foncière Montmorency**

\*Certains frais s'ajouteront à ce montant et ils seront annoncés au moment de la vente. Il en est de même de tout montant qui deviendrait exigible après cette dernière date, de même que des intérêts et pénalité qui devront être calculés au moment du paiement. L'ensemble de ces taxes, frais, intérêts et pénalité seront par ailleurs annoncés au moment de la vente.

**Conditions pour enchérir :**

Toute personne, physique ou morale, doit présenter **une pièce d'identité** présentant les informations suivantes :

Personne physique	Personne morale
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nom</li> <li>- Date de naissance</li> <li>- Adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu</li> <li>- Mandat ou procuration si elle représente une autre personne physique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nom</li> <li>- Forme juridique et loi constitutive (N° NEQ)</li> <li>- Adresse complète et postale du siège social, s'il y a lieu</li> </ul> <p>Et</p> <p>Pour le représentant d'une personne morale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nom</li> <li>- Qualité du représentant (mandataire)</li> <li>- Copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex. : résolution, mandat, procuration ou autre)</li> </ul>

**Mode de paiement :**

Paiement complet dès l'adjudication :

- Argent comptant
- Mandat poste, traite ou mandat bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date d'adjudication (art. 531 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*).

Pour éviter la vente de votre immeuble, un paiement complet (capital, intérêts, pénalité et frais) doit être fait directement à la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval. Si vous faites le choix de procéder par paiement électronique, il vous appartient, **d'une part**, de vous informer auprès de la Ville du montant total dû (à la date du paiement) en capital, intérêts et frais et, **d'autre part**, d'en informer la Ville (en faisant clairement la preuve de votre paiement) pour que le processus puisse être interrompu.

Donné à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 30<sup>e</sup> jour de mars 2026 (2<sup>e</sup> avis)



---

La greffière,  
Me Catherine Roy



Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval  
MRC de la Jacques-Cartier

## Certificat de publication

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), Catherine Roy, greffière de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval/MRC de La Jacques-Cartier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessous conformément à la Loi, une copie de cet avis le 30 mars 2026 aux endroits suivants : à la mairie et sur le site Web de la Ville.

À cette même date, je certifie qu'il y eu demande de réquisition d'inscription au registre foncier et demande d'insertion de l'avis dans la parution du 10 avril 2026 dans le journal Le Lavallois.

Donné à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 30e jour de mars 2026.

---

La greffière,  
Me Catherine Roy